



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 21-5 - PORT VAUBAN -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2011 -  
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3136/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **06/12/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **10 DEC. 2012**

  
A. CLAVERIE,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 29 novembre 2012**

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a confié l'entretien et l'exploitation du port Vauban à la Société Anonyme d'Economie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban par délibération en date du 30 décembre 1972, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 1972 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la Société Anonyme d'Economie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2011 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Globalement, les usagers de passage sont satisfaits de la qualité de l'accueil du délégataire qui met à disposition 558 postes « publics » de 4,50 m à 50 m, en plus de sa capacité de 749 places amodiées et 335 places réservées aux clubs sportifs et à la Prud'homme de Pêche, soit 1 642 au total. Les difficultés de stationnement seront améliorées une fois le parking du pré des pêcheurs mis en service.

Sur le plan environnemental, le délégataire a de nouveau reçu le label « pavillon bleu d'Europe » et continue de s'inscrire dans la démarche Port Propre.

Au vu de ses missions essentielles, le délégataire a dû faire face à la mobilisation de ses provisions pour gros travaux, justement calibrées par rapport à la taille de l'équipement portuaire dans :

- le rechargement de la digue de protection EST ;
- le changement et le contrôle des bouées « perche » – seules organes d'amarrage possibles pour la très grande plaisance ;
- la reprise complète de la dalle de l'hélistation ;
- le changement en urgence d'une partie du câble moyenne tension de 20.000V dans le secteur Saint-Roch qui sera à poursuivre ;
- le remplacement de la panne flottante n°24.

Concernant la qualité du Service Public, le délégataire a effectué les investissements de renouvellement suivants pour améliorer sa capacité d'accueil :

- réaménagement du terre-plein central, dégagant plusieurs dizaines de places de stationnement afin de répondre à la demande et de permettre l'implantation du salon des antiquaires ;
- changement par des barrières à lecture optique des plaques d'immatriculations des amodiataires et usagers et du système monétique du parking devenu obsolète ;
- réaménagement du bloc douche/sanitaire au rez-de-chaussée de la capitainerie à sécurité biométrique.

Le Chiffre d'Affaires Hors Taxe est en augmentation de +3,37 % à 6.826.222 €, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

La redevance versée à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins s'est élevée à 301.665,81 € en 2011 (+6,29 % par rapport à 2010 qui s'établissaient à 283.804,51 €).

Conformément à l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 23 Novembre 2012.

**OUI CET EXPOSE**

**APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE**

21-5 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE -  
EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Société Anonyme d'Economie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban» s'agissant de la délégation de service public du Port Vauban, pour l'exercice 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.21-5 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL21-6 -

**Date de transmission de l'acte :** 10/12/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/12/2012

**Numéro de l'acte :** DCM3136-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121129-DCM3136-12-DE

**Date de décision :** 29/11/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public